

Attentats du 13-Novembre : 20 personnes renvoyées aux assises, dont Salah Abdeslam

lundi 16 mars 2020, par [Thémis](#)

Le 13 novembre 2015, les attentats de Paris et Saint-Denis faisaient 130 morts et 350 blessés. Quatre ans et demi plus tard, l'enquête tentaculaire vient de se conclure par le renvoi aux assises de vingt suspects pour un procès prévu début 2021.

Le procureur de la République antiterroriste Jean-François Ricard en charge du parquet national antiterroriste qui a sorti l'ordonnance de mise en accusation concernant les attentats du 13-novembre. AFP Photos/Martin Bureau

Parmi les inculpés figure en premier lieu le Franco-belge Salah Abdeslam, seul membre encore en vie des commandos qui ont frappé des terrasses de bars et la salle de spectacle du Bataclan au cœur de la capitale, ainsi que les abords du Stade de France, à Saint-Denis, en banlieue parisienne. Ces attentats, les plus meurtriers jamais commis en France, ont été revendiqués par l'organisation État islamique (EI).

348 pages d'accusations

L'ordonnance de mise en accusation, un document de 348 pages hors annexes signé le 16 mars, et dont les conclusions ont été dévoilées par un communiqué du parquet national antiterroriste (Pnat), suit les réquisitions de celui-ci, formulées fin novembre. L'enquête, menée par six puis cinq juges instructeurs, aura été hors norme avec 472 tomes et un million de pages, en collaboration étroite avec la justice belge.

L'ordonnance est encore susceptible de faire l'objet d'un appel, ce qui ne devrait pas retarder le procès. Celui-ci est prévu pour démarrer en janvier 2021 et devrait durer six mois. Des travaux ont d'ailleurs déjà commencé au cœur du palais de justice de Paris, situé sur l'île de la Cité au centre de la capitale, afin de construire une salle d'audience suffisamment grande et sécurisée pour accueillir les débats.

En plus des accusés, plus de 1 750 parties civiles, ainsi que des centaines d'avocats et de journalistes, sont attendus. « Je me félicite de la décision rendue par les juges, mais compte tenu des circonstances actuelles, je ne sais pas si ce dossier va être audiencé dans les délais que l'on prévoyait », a réagi Me Olivier Morice, avocat de 35 familles.

Le calendrier judiciaire est en effet lui aussi frappé d'incertitude vu l'onde de choc du coronavirus : les autorités françaises ont décrété la fermeture de l'ensemble des tribunaux, dont l'activité sera réduite aux « contentieux essentiels », et ont appelé au report des procès d'assises pour freiner le virus.

Une cellule terroriste d'envergure européenne

Le 13 novembre 2015, trois commandos de neuf hommes avaient attaqué en plusieurs points la capitale française et Saint-Denis, aux abords du Stade de France, à des terrasses de restaurants et dans la salle de concerts du Bataclan.

Les investigations ont mis au jour une cellule jihadiste bien plus importante derrière ces attentats revendiqués par l'organisation État islamique, avec des ramifications à travers l'Europe, essentiellement en Belgique.

Le 22 mars 2016, elle avait aussi frappé à l'aéroport et dans le métro de Bruxelles, faisant 32 morts. Le procès de cet attentat débutera après la clôture du procès en France, « probablement en septembre 2021

», a indiqué en décembre le ministre belge de la Justice.

Publié par RFI, le 16 mars 2020.